

Diagnostic posé par le groupe nature de Saint-Léger en mars 2019

La nature à Saint-Léger : généralités

La superficie de la commune de Saint-Léger est de 3.586 ha.

La forêt s'étend sur la moitié du territoire communal (50,2%). Les bois appartenant à la Commune couvrent 1.127 ha, soit 63% de la surface forestière totale et sont gérés par le DNF. Les feuillus représentent 75% de la surface forestière appartenant à la Commune, les résineux 25%. ; les 27% de bois privés sont très morcelés (environ 500 propriétaires sur Saint-Léger). Les terres affectées à l'agriculture représentent un tiers du territoire (32,6%) et 3,79% de la surface est occupée par le bâti. Ce dernier chiffre a véritablement explosé au cours des dernières décennies. Cette évolution s'est surtout faite au détriment de la zone agricole, plus que de la zone forestière.

Au niveau de l'atlas des paysages, la commune de Saint-Léger est reprise entièrement, comme toute la Lorraine belge, dans l'ensemble paysager des côtes lorraines (ou cuestas). Plus précisément, la commune fait partie de deux faciès paysagers bien différents : Au Nord-Ouest du Ton, le faciès de la forêt sinémurienne. Les sols médiocres n'y ont permis le développement que de la forêt, interrompue par quelques rares clairières ; Au Sud-Est, le revers de la côte des macignos, offrant des paysages de terrassettes où alternent cultures, prairies et boisements en parcelles allongées en lanières.

Au niveau des inventaires : 26 haies, arbres isolés, en bouquets ou en alignements remarquables ont été inventoriés sur la commune (inventaire de 2001) ; et 10 sites de grand intérêt biologique, dont 4 sites liés aux sablières et 4 aux zones humides (crons et camp militaire de Lagland). Un tiers de la surface communale (33,6%) est placé sous statut Natura 2000 (4 sites pour un total de 1.204,99ha). Les crons de la Haie de Han de Saint-Léger (crons de la Rouge Eau), s'étendent sur une surface d'1,96 Ha, ce site a été érigé en réserve naturelle domaniale en 2005. La Commune a conclu une convention avec le DNF en 2014 pour la mise à disposition, pour une durée de 30 ans, de terrains communaux au niveau de la sablière Lannoy, en vue d'y ériger une réserve naturelle domaniale.

Les atouts-faiblesses

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">▪ Commune verte : environnement sain, nature préservée. Paysages, biodiversité et cadre naturel de qualité▪ Plusieurs points d'intérêt (carrière Lannoy après exploitation, crons, forêt)▪ Commune engagée dans plusieurs initiatives :<ul style="list-style-type: none">- Plan Maya. « Faîtes » du Miel, rucher école/didactique, parcours du miel, décoration de ruches avec les écoles, remise à l'honneur et distribution de la transparente de Saint-Léger, soutien aux apiculteurs, prés fleuris, plantation de vergers ;- Fauchage tardif des bords de route ;- Commune Zéro pesticides ;- Communes et rivières propres + opération « été solidaire »- Mise en valeur d'arbres remarquables dans la promenade « chaussée des géants »▪ Acteurs divers : PNG, CR, Natagora...▪ Commune propriétaire de son réseau de distribution d'eau (NB : en gardant son réseau de distribution d'eau, la commune doit par conséquent s'employer à préserver sa forêt.)▪ La typicité des sols et climats de la commune la rendent riche en diversité d'insectes pollinisateurs (sable et marne)▪ Les activités économiques présentes (agriculture et carrière de sable) ne détruisent pas l'environnement	<ul style="list-style-type: none">▪ Espaces agricoles très appauvris en biodiversité▪ Pas d'espèces emblématiques spécifiques▪ Commune :<ul style="list-style-type: none">- manque de mise en valeur et d'approfondissement de la démarche Maya, du 0 pesticides.- Absence de station d'épuration à Châtillon- Développement de l'habitat en contradiction avec la préservation des paysages.▪ Habitants : manque d'implication dans la préservation de l'environnement (économie de l'eau...)▪ Valvert a déposé une demande pour puiser plus profondément dans la nappe phréatique. Il serait intéressant de réaliser une étude qui évalue les impacts de ce puisage. → <i>ndlr : il s'agissait d'une rumeur à l'époque. Le fonctionnement du puisage est en fait proportionnel à la production de la source.</i>▪ Forêt : conflit entre utilisateurs (promeneurs vs chasseurs/ promeneurs vs exploitants qui dégradent chemins et ne doivent les remettre en état qu'endéans les 4 ans de leur permis d'exploiter)▪ Peste porcine